

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 12

Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 02 avril 2025

Convocation affichée le : 02 avril 2025

Procès-verbal affiché le : 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON —
— Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU —
Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absent excusé : Jean-Pierre BATAIS donne pouvoir à Claude PAPADOPOULOS

Absent : Franck SAMSON

Dominique ABALAIN a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2025/23	Avenant n°3 Convention 2024-0016 avec SDE 35 pour l'éclairage public
-------------------------	---

Le maire rappelle qu'une convention a été passée avec SDE 35 pour le passage des candélabres en LED suite à délibération 2024/04 du 8 février 2024 Alimentation électrique des candélabres rue de Tourdelin et passage en LED

Un avenant est proposé pour des prestations supplémentaires :

- Le géoréférencement des câbles : 735 ml au lieu de 608 ml
- Percement dans le massif pour la remontée du fourreau dans le mât n°0102
- Tranchée entre le PL n°0089 et le PL n°0102, pose de câbles et raccordement de la ligne électrique entre les deux PL non prévus initialement (câble en pleine terre vieillissant).
- Béton pour protection des câbles de la tranchée entre les candélabres 0101 et 0102.
- Déplacement du PL n°0022 avec câblage et tranchée
- Pose d'un coffret de façade pour le raccordement du PL n°0023
- Réalisation de trois conventions de servitude pour les travaux relatifs aux PL n°

Par conséquent, une plus-value de **489.84 €** à la charge de la collectivité est demandée.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver l'avenant d'une plus-value de 489.84 € à la charge de la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ci-rapportant.

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,



Dominique ABALAIN